PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Madininair votre parten'air en Martinique

Le13/07/26

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madininair

AUJOURD'HUI le13/07/26

PROCEDURE D'INFORMATION ACTIVEE
Vigilance pour les personnes sensibles et vulnérables

DEMAIN le14/07/26

PROCEDURE D'INFORMATION ACTIVEE

TENDANCE POUR APRES-DEMAIN le15/07/26

AUCUNE PROCEDURE ACTIVE

PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES

Polluants et seuils dépassés en ug/m^3			
Ozone O_3	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO_2	Dioxyde de soufre SO_2
	50 ug/m3/24h		

Polluants et seuils dépassés en ug/m^3			
Ozone O3	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO_2	Dioxyde de soufre SO_2
	50 ug/m3/24h		

Polluants et seuils dépassés en ug/m^3			
Ozone O3	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO_2	Dioxyde de soufre SO_2

Pour « APRES DEMAIN », les prévisions de la qualité de l'air ont un niveau de confiance plus faible : il est donc important de suivre quotidiennement l'évolution des prévisions.

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

Au niveau d'information-recommandation, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

Au niveau d'alerte, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

Légende

- Aucune procédure active
- Procédure d'information activée
- Procédure d'alerte activée

Explications de Madininair

Aujourd'hui, lundi 13 juillet, une brume de sable modérée affecte la Martinique et entraîne une hausse des concentrations en particules PM10. Face au risque de dépassement du seuil de 50 µg/m³, Madininair active la procédure d'information et de recommandations. Demain, mardi 14 juillet, la brume de sable devrait persister et maintenir des concentrations élevées en particules PM10. Madininair maintient la procédure d'information et de recommandations sur prévision.

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :
Madininair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air
0596 60 08 48 – info@madininair.fr - www.madininair.fr
astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :
www.martinique.pref.gouv.fr

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Madininair
votre parten'air en Martinique

MESSAGES SANITAIRES A DESTINATION DES POPULATIONS VULNERABLES, DES POPULATIONS SENSIBLES ET DE LA POPULATION EN GENERAL

EN CAS DE PROCEDURE D'INFORMATION-RECOMMANDATION ACTIVEE

PUBLICS CIBLES des messages	MESSAGES SANITAIRES
- Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. **- Populations sensibles :** Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)	**En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants PM10, NO2, SO2 :** - Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
	En cas d'épisode de pollution à l'O3 : - Limitez les sorties durant l'après-midi. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues
	Dans tous les cas : - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez le 15.
- Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site de l'Agence Régionale de Santé Martinique : http://www.ars.martinique.sante.fr

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Madininair
votre parten'air en Martinique

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES EN CAS DE PROCÉDURE D'INFORMATION

En cas d'épisode de pollution, la Préfecture de la Martinique recommande à la population de :

Déplacements

- limiter l'usage des véhicules automobiles individuels ;
- pratiquer si possible le covoiturage ou emprunter les réseaux de transport en commun ;
- privilégier, pour les trajets courts, les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo, etc.) ;
- différer si possible les déplacements internes aux agglomérations ;

Travaux

- limiter tous travaux nécessitant l'emploi de solvants organiques ou de matières à base de solvants ;
- limiter les travaux d'entretien ou de nettoyage (tonte, peinture, rénovation, etc.) ;

Autres

- éviter les barbecues (ou boucans) et reporter l'allumage des fours à charbon ;
- maîtriser la température à l'intérieur des bâtiments : limiter la climatisation ;

Pour le secteur Industriel

- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

Pour rappel : les brûlages de déchets verts sont interdits (Art. 84 de l'Arrêté préfectoral N° 09-03575 du 29 septembre 2009 portant abrogation de certaines dispositions du Règlement Départemental Sanitaire ; Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts)

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :
Madininair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air
0596 60 08 48 – info@madininair.fr - www.madininair.fr
astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :
www.martinique.pref.gouv.fr